2026 | 10e édition

Portrait social

Caf de la Somme

ALLOCATIONS FAMILIALES
Caf de la Somme

Cafdata

48 %
PERSONNES COUVERTES

120 500
FOYERS ALLOCATAIRES

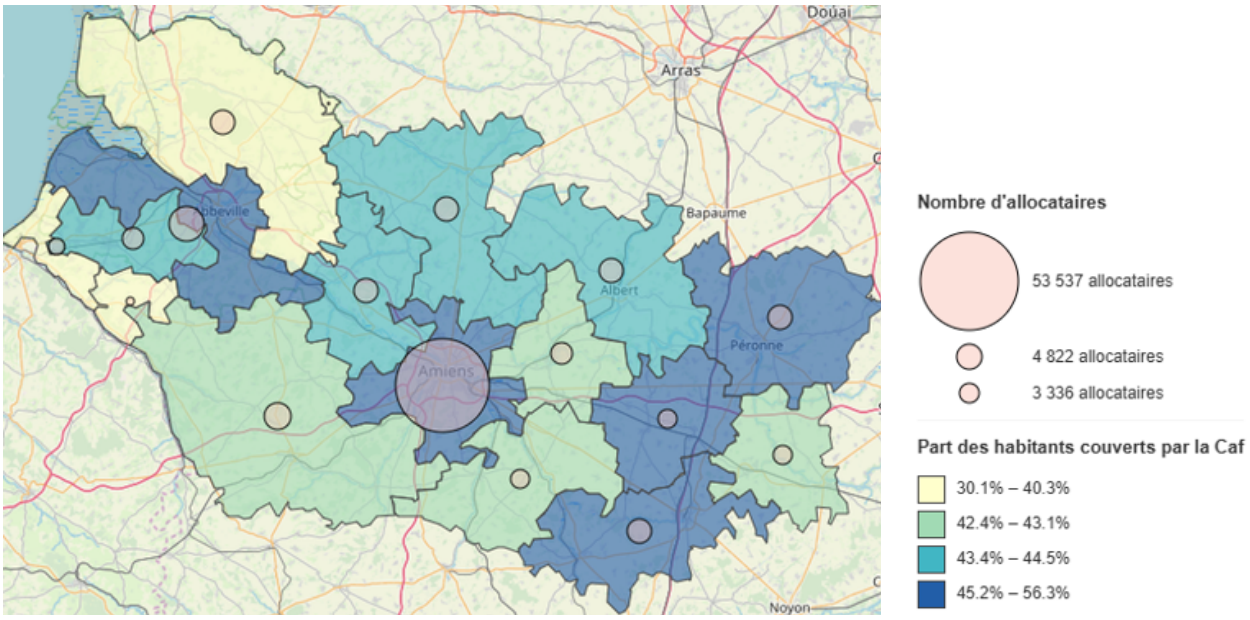
Dans le département de la Somme, **269 500 habitants** perçoivent au moins une prestation légale de la Caf, représentant **48 %** de la population globale. Cette couverture oscille entre 38 % sur le territoire du Ponthieu-Marquenterre et 56,3 % dans la Communauté d'agglomération d'Amiens Métropole.

Au sein des foyers bénéficiaires, les personnes seules constituent la moitié des effectifs, 44 % élèvent au moins un enfant et 7 % forment un couple sans enfant. Les 8 900 étudiants samariens représentent 7,4 % des foyers allocataires, se situant ainsi au-dessus de la moyenne nationale fixée à 5,2 %.

Les aides versées par la Caf ont pour vocation d'élever le niveau de vie des ménages et de pallier les disparités de revenus. Ainsi, pour 27 % des allocataires locaux, les prestations comptent pour plus de la moitié de leurs ressources. Pour 15 % d'entre eux, elles constituent même l'unique rentrée d'argent, dépassant la proportion nationale qui s'élève à 13,4 %.

Enfin, **40 800 foyers allocataires se trouvent sous le seuil de bas revenus**, disposant d'un niveau de vie inférieur à 1 324 euros par unité de consommation. **Cette situation de précarité impacte directement 37 400 enfants.**

Nombre d'allocataires et taux de couverture de la population par la Caf



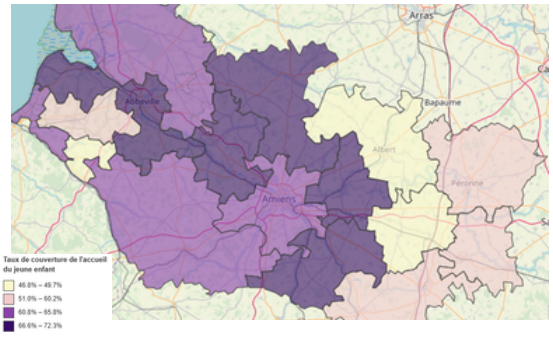
Sources : Caf 30/06/2025 (donc sans les allocataires ne percevant que l'Allocation de rentrée scolaire), Insee RP 01/01/2023

POUR ALLER PLUS LOIN
https://data.caf.fr/explore/dataset/s_ben_com_f/table/

Petite enfance

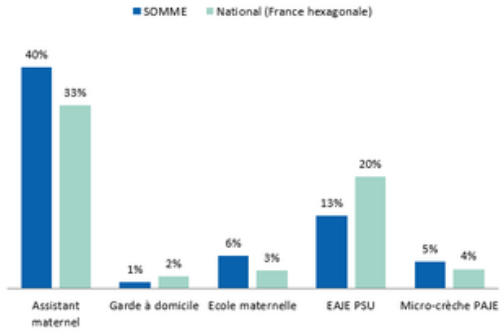
Aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale.

Taux de couverture de l'accueil du jeune enfant en 2023



Sources : Éducation nationale (Depp), Insee (Rp), Cnaf, Acoss, Drees, Msa 2023

Part des jeunes enfants gardés par mode de garde



Sources : Éducation nationale (Depp), Insee (Rp), Cnaf, Acoss, Drees, Msa 2023

La Caf de la Somme appuie l'accueil de la petite enfance à travers le financement d'infrastructures et le versement d'aides directes. En 2023, le territoire dispose **de 10 200 places ouvertes aux familles.** Affichant une moyenne de **65 places pour 100 enfants**, le département souffre toutefois de contrastes locaux, l'est samarien étant le moins bien doté. À titre de comparaison, le taux de couverture national atteint 62 %.
Par ailleurs, l'offre portée par les assistants maternels recule continuellement depuis 2018. Forte de 6 300 places, cette modalité représente 61 % de la capacité totale d'accueil, surpassant la moyenne française établie à 53 %.

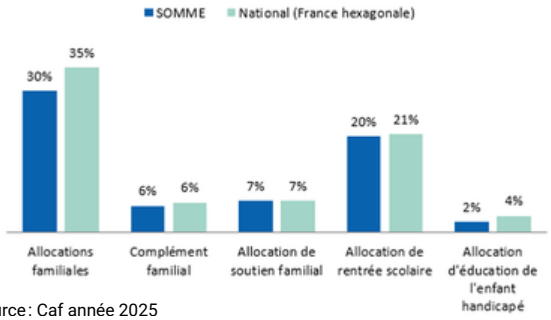
Concernant l'accueil collectif, il y a 2 800 places en EAJE PSU et micro-crèches PAJE. Cela représente 18% du nombre d'enfants de moins de trois ans. Les places en EAJE représentent près de 13% du besoin potentiel d'accueil, quant aux places en micro-crèches elles représentent 5% du nombre de jeunes enfants.

EAJE : Etablissement d'accueil du jeune enfant (regroupe plusieurs catégories d'établissements conçus pour recevoir les enfants placés sous la responsabilité de professionnels de la petite enfance)
PSU : Prestation de service unique (aide au fonctionnement versée par la Caf au gestionnaire de l'établissement)
Micro-crèche PAJE : établissement de 12 places maximum, en partie financé par la Prestation d'accueil du jeune enfant, versé par la Caf aux familles.

Enfance et parentalité

Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants.

Proportion d'allocataires concernés par ces prestations



Source : Caf année 2025

La Caf contribue aux charges de la famille par le versement de prestations destinées à l'entretien des enfants :

- 30 % des foyers perçoivent les allocations familiales, attribuées dès le second enfant, et 6 % bénéficient d'un complément familial,
- 20 % reçoivent un soutien financier pour faire face aux dépenses de la rentrée scolaire.,
- 7 % reçoivent l'allocation de soutien familial destinée aux enfants privés de l'aide de l'un ou de leurs deux parents
- 2 % obtiennent un appui pour accompagner les soins et l'éducation d'un enfant en situation de handicap.

POUR ALLER PLUS LOIN
https://data.caf.fr/explore/dataset/txcouv_pe_nat/table/?disjunctive.annee

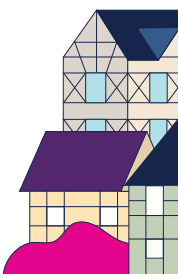
Les structures financées en 2025



Source : Caf année 2025

La Caf s'investit également fortement dans l'accompagnement à la parentalité. Cet engagement se concrétise par la mise en place d'initiatives destinées à aider les parents à construire leurs repères éducatifs et à valoriser leurs projets.

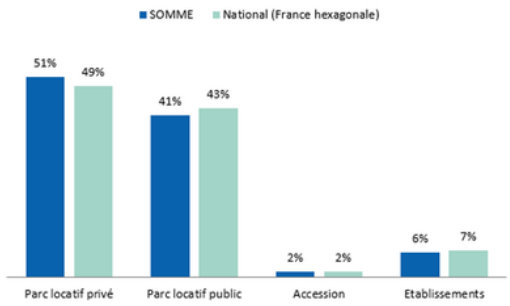
Clas : Contrats locaux d'accompagnement à la scolarité
FNP « action » : Fonds national parentalité, volet action ; ex-Reaap (Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents)
Laep : Lieux d'accueil enfants-parents



Logement et cadre de vie

Soutenir les familles dans leurs relations avec l'environnement.

Bénéficiaires d'une aide au logement selon la structure du parc



Source : Caf juin 2025

Montant moyen d'aide au logement selon la structure du parc

	Somme	*National (France hexagonale)*
parc Locatif Privé	*238 €*	*243 €*
parc Locatif Public	*240 €*	*237 €*
Accédants	*165 €*	*188 €*
Établissement	*190 €*	*221 €*

Source : Caf juin 2025

Au mois de juin 2025, la Caf verse une aide au logement à **53 700 foyers samariens**, couvrant ainsi **18 % de la population locale (soit 101 000 personnes)**.
Ce total a chuté de près de 15 % en comparaison avec l'année 2020, où 63 000 ménages en bénéficiaient.
La configuration du parc samarien reflète celle de la France métropolitaine, le secteur locatif privé représentant un logement sur deux.

Dans la Somme, les montants moyens des loyers et redevances perçus par les allocataires s'avèrent globalement proches de la moyenne nationale. Le parc locatif privé (238 €) et public (240 €) affichent des niveaux quasi identiques, contrairement à la France où le privé dépasse légèrement le public (243 € contre 237 €). Enfin, les montants destinés aux accédants (165 €) et aux personnes hébergées en établissements (190 €) y sont nettement moins élevés qu'au niveau national (respectivement 188 € et 221 €).

Solidarité et insertion

Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion et au retour à l'emploi.

Engagée de longue date contre les exclusions, la branche famille déploie son action dans la Somme à travers le versement de plusieurs aides essentielles :

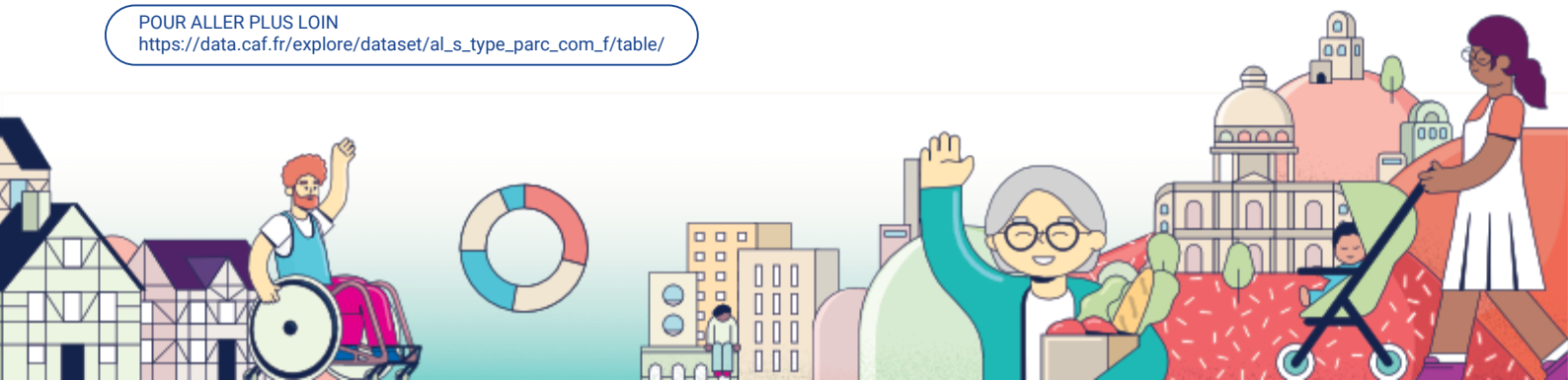
- **16 100 foyers** perçoivent le revenu de solidarité active (Rsa).
- **44 000 allocataires** bénéficient de la prime d'activité, un dispositif qui soutient le pouvoir d'achat des travailleurs modestes et favorise le maintien dans l'emploi. En 2025, 4 100 foyers cumulent cette prime incitative avec le Rsa.
- **16 500 personnes** perçoivent l'allocation aux adultes handicapés (Aah). Parmi elles, 60 % perçoivent un taux plein, un chiffre très proche de la moyenne nationale établie à 58 %.

Profil des bénéficiaires du revenu de solidarité active

16 100	22 %	55 %	13 %
BÉNÉFICIAIRES DU RSA	DES BÉNÉFICIAIRES ONT MOINS DE 30 ANS	SONT DES PERSONNES ISOLÉES	SONT DES FAMILLES BÉNÉFICIAIRES DE LA MAJORATION ISOLEMENT*

* Une personne isolée peut voir son montant forfaitaire majoré suite à l'un des événements suivants : déclaration de grossesse, naissance d'un enfant, prise en charge d'un enfant, séparation, veuvage.

POUR ALLER PLUS LOIN
https://data.caf.fr/explore/dataset/al_s_type_parc_com_f/table/



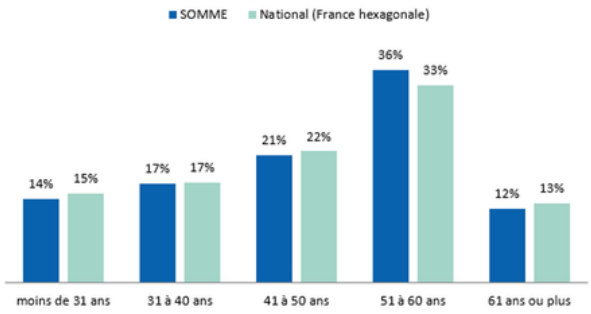
ZOOM | AAH

Allocation aux Adultes Handicapés

16 500 personnes bénéficiaient de l'Allocation aux Adultes Handicapés dans la Somme en juin 2025.
Le montant versé en juin 2025 pour cette prestation était de 13,6 millions d'euros dans le département pour un montant moyen de 825 € par bénéficiaire (831 € au niveau national).
5200 (soit 31%) bénéficiaires de l'AAH vivent en couple.

Créée en 1975, l'Allocation aux adultes handicapés (AAH) garantit un minimum de ressources aux personnes handicapées de 20 ans ou plus ne percevant pas de pension, d'avantage d'invalidité ou de rente suffisante. Son attribution, sous condition de ressources, repose sur une évaluation médicale et sociale réalisée par la CDAPH. Le demandeur doit présenter un taux d'incapacité d'au moins 80 %, ou entre 50 % et 79 % avec une restriction durable d'accès à l'emploi. Allocation différentielle, son montant correspond à la différence entre le plafond applicable et les ressources, dans la limite de celui-ci.
L'allocataire perçoit l'AAH «à taux réduit» s'il dispose d'autres ressources que la prestation.

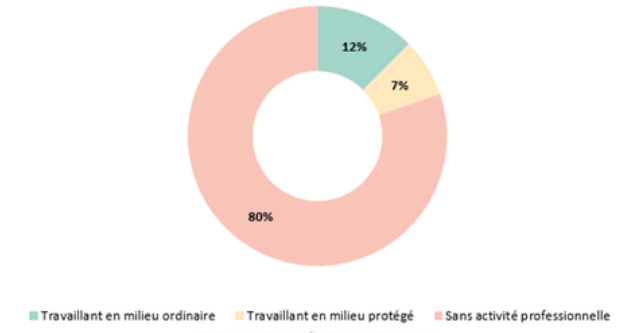
Âge des bénéficiaires



Source : Caf juin 2025

- **83 %** des bénéficiaires n'ont pas d'enfant à charge (85% au niveau national).
- **37 %** présentent un taux d'incapacité d'au moins 80 % (47% au niveau national).

Activité des bénéficiaires



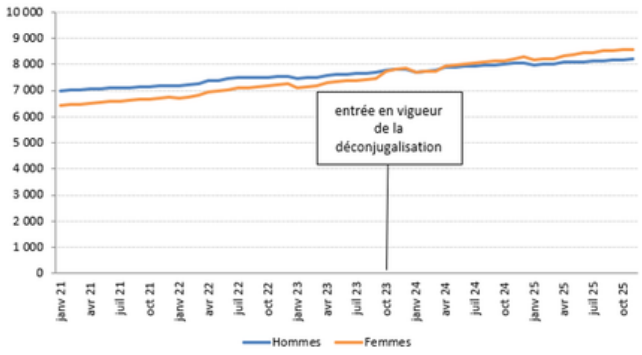
Source : Caf juin 2025

- **40 %** de l'ensemble des bénéficiaires perçoivent l'AAH « à taux réduit » (41% au niveau national). Bien que 80% des allocataires d'AAH sont sans activité professionnelle, certains disposent d'autres types de ressources (pension ou allocation supplémentaire invalidité de la CPAM, rentes ...).

Évolution du nombre de bénéficiaires et déconjugalisation de l'AAH

Le nombre de bénéficiaires de l'AAH est en augmentation depuis de nombreuses années, dans le département comme dans le reste de la France, les principales causes étant une meilleure reconnaissance du handicap, du vieillissement, des difficultés d'insertion sur le marché de l'emploi et des évolutions règlementaires.

Celle appelée « déconjugalisation de l'AAH » est entrée en vigueur le 1er octobre 2023. Elle vise à renforcer l'autonomie financière des personnes handicapées vivant en couple. Désormais, le montant d'AAH s'appuie uniquement sur les ressources du bénéficiaire.
Pour les droits ouverts avant cette date, le calcul le plus favorable entre l'ancien système et le nouveau est retenu.
Cette réforme a permis d'ouvrir ou d'augmenter des droits pour de nombreux allocataires en couples * ; un peu plus fréquemment des femmes, qui n'ouvraient pas droit lorsque les ressources de leur conjoint étaient prises en compte.



Source : Caf de janvier 2021 à octobre 2025

* 31 % des allocataires AAH du département sont en couple.

Caf de la Somme
olivier.gaye@caf80.caf.fr